

Depuis long-temps on s'est occupé du perfectionnement dans la construction des alambics: *Baumé*, et sur-tout *Chaptal*, sont les derniers chimistes qui ont apporté des réformes assez heureuses à ces sortes d'instrumens; mais aucun d'eux n'a donné un moyen de faire un usage sûr et gradué de la chaleur avec une économie aussi marquée dans le combustible. L'alambic avec l'addition du régulateur est une invention nouvelle, dont la parité n'est offerte dans aucun des ateliers destinés à brûler les vins, ou à la distillation des eaux-de-vie. Les spéculateurs en grand de ces sortes d'objets, doivent s'empreser de la connoître et de consulter l'auteur sur leurs intérêts; ils seront d'autant plus flattés d'apprécier les avantages de son invention, que cet alambic, suivant l'espoir de l'auteur, pourra servir à la distillation des lies de vins et marcs de raisins, de manière à en tirer une eau-de-vie exempte d'empyreume. On n'est pas éloigné de croire à cette possibilité, quand on sait que l'alambic en question donne à l'eau du bain-marie 90 degrés de chaleur.

D'après la définition et la description du régulateur du feu, d'après l'exposé de son objet et de son application à des économies domestiques, attestés par les savans qui en ont rendu un témoignage avantageux, le *Bonnemain* doit espérer une prompte célébrité, puisque tous les citoyens, soit pour eux ou pour l'intérêt général, doivent désirer la propagation du régulateur, qui, dans tous les temps, devra être regardé comme un présent que le génie des arts nous fait par les mains de son auteur.

C'est avec regret que les CC. *Desmarests*, *Malherbe* et *Delunel*, commissaires, ne peuvent profiter de l'occasion d'inviter le Lycée à décerner une couronne si justement méritée. Notre collègue *Bonnemain* ne recevra, comme membre du Lycée, que des témoignages de satisfaction, avec une invitation très-pressante de ne pas mettre de terme à des travaux aussi heureux et aussi utiles.

Signé, MILET-MUREAU, président;  
DESMARESTS, MALHERBE et DELUNEL,  
commissaires.

Pour copie conforme, le chef de brigade  
CHARLES DESAUDRAY, Secrétaire-général.

Extrait des Registres de l'Académie Royale  
des Sciences, du 14 Août 1782.

Nous nous bornerons à dire que cette manière de régler la chaleur réunissant à la simplicité des moyens la précision des effets, étant d'ailleurs applicable à différens usages et diminuant la consommation des matières combustibles, nous paroît mériter les éloges et l'approbation de l'Académie. *M. Bonnemain* ne peut être trop encouragé à en suivre les applications qu'il se propose d'en faire, et qui ne peuvent manquer d'être utiles au public. — A Paris, ce 14 août 1782. Signé, DAUBENTON, DESMARESTS.

Je certifie le présent extrait conforme à l'original et au jugement de l'Académie.  
A Paris, ce 14 août 1782.

Signé, le M<sup>rs</sup> DE CONDORCET.

Extrait des Registres de la Société Royale  
de Médecine.

On peut, d'après ces détails, juger de l'utilité du moyen proposé par le sieur *Bonnemain*, pour rendre l'usage des bains domestiques plus commode et leurs effets plus favorables pour la santé. On connoît toute l'étendue des avantages que procure en médecine ce genre de secours: tout ce qui peut contribuer à en rendre l'usage plus fréquent, ~~qu'il n'est au présent, et à en diminuer les soins et les peines qu'il entraîne~~, ne peut qu'être accueilli favorablement par la Société; le moyen proposé par le sieur *Bonnemain* nous paroît propre à remplir ces vues, et nous pensons en conséquence que la compagnie doit lui accorder son approbation. — Au Louvre, le vendredi 26 septembre 1788. Signé, DE FOURCROY, TILLET et THOURET.

Décret de la Faculté de Médecine en  
l'Université de Paris.

Ladite faculté de médecine a jugé, conformément au rapport de MM. ses commissaires, que ce régulateur du feu du sieur *Bonnemain* ne pouvoit être que très-utile, et en conséquence elle l'a approuvé unanimement, désirant que ledit S<sup>r</sup>, comme il l'a annoncé, cherche à perfectionner encore l'usage de ce moyen, en l'appliquant aux poëles des appartemens, pour en établir la température toujours au même degré, et j'ai conclu avec elle.

Signé, EDMÉ-CLAUDE BOURGÈS, Doyen.

A Paris, de l'Imprimerie de la FEUILLE DU CULTIVATEUR, rue des Bonnes-Visites, n<sup>o</sup> 12.